

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 février dernier, la députée de Maurice-Richard déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant le maintien en tout temps des services d'urgence du Centre local de services communautaires (CLSC) de Senneterre.

Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaisse l'importance des services de proximité et soient sensibles aux considérants mentionnés dans la pétition, les services d'urgence du CLSC de Senneterre ne peuvent, pour le moment, être accessibles en tout temps en raison d'une pénurie importante de personnel soignant au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS).

Le MSSS, en collaboration avec le CISSS, étudie actuellement l'ensemble des solutions envisageables afin de mettre en place une offre de services adaptés aux besoins de la population locale. La situation sera également réévaluée, lorsque l'enjeu au niveau des ressources humaines sera rétabli.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 22-MS-01052